

Tirs en campagne et tirs historiques - consultation

Monsieur le président,

Nous relevons que les sites pollués liés aux activités de tir menacent pour un grand nombre d'entre eux les ressources en eaux et en sols. Aujourd'hui, l'état de la technique permet de poursuivre ces activités sans enfouir quantités de plomb et d'antimoine dans le sol. Il n'est donc pas cohérent, comme le propose le projet, que l'on augmente le délai pour les activités de tirs qui polluent les sols, même si elles sont rares.

En revanche, nous préavisons favorablement la possibilité d'octroyer un financement OTAS à l'installation de pare-balles lors des tirs en campagne et des tirs historiques, au-delà du 31 décembre 2020. Le cas échéant, le principe de proportionnalité nous semblerait respecté, d'autant plus que la preuve pourra facilement être apportée qu'une seule manifestation de tir par année a effectivement été organisée sur les quelques sites concernés avant 2020.

En vous réitérant nos remerciements pour cette consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 octobre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND